

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE  
VOTRE MÉDECIN TRAITANT OU EN  
APPELANT L'ASSOCIATION AU

03 26 82 88 85

CE DÉPISTAGE GRATUIT\* EST  
ORGANISÉ PRÈS DE CHEZ VOUS,  
DANS LES CABINETS MÉDICAUX,  
LES PHARMACIES, LES MAISONS  
DE SANTÉ, ET RÉALISÉ PAR DES  
PROFESSIONNELS  
SPÉCIALISÉS.

- ☞ L'examen est réalisé en **10 minutes**
- ☞ **Aucune altération de la vue**  
Vous êtes en mesure de conduire juste après le dépistage
- ☞ Vos clichés sont interprétés par des **ophtalmologistes**
- ☞ Le résultat vous est ensuite **envoyé par courrier** ainsi qu'à votre médecin traitant

*Et si une complication  
est détectée ?*

L'équipe de l'association vous recontacte un mois après le dépistage afin de s'assurer que vous avez réussi à obtenir un rendez-vous avec l'ophtalmologiste.

Le cas échéant, elle vous aidera à en obtenir un.



*Rendez-vous*

Le :

À :  h

Lieu :

Dépistage organisé par



**Association d'Appui**  
aux Professionnels de Santé

Avec le soutien de



 **Association d'Appui**  
aux Professionnels de Santé

## LE DÉPISTAGE DES PATHOLOGIES OCULAIRES LIÉES À L'ÂGE



**INDOLORE**

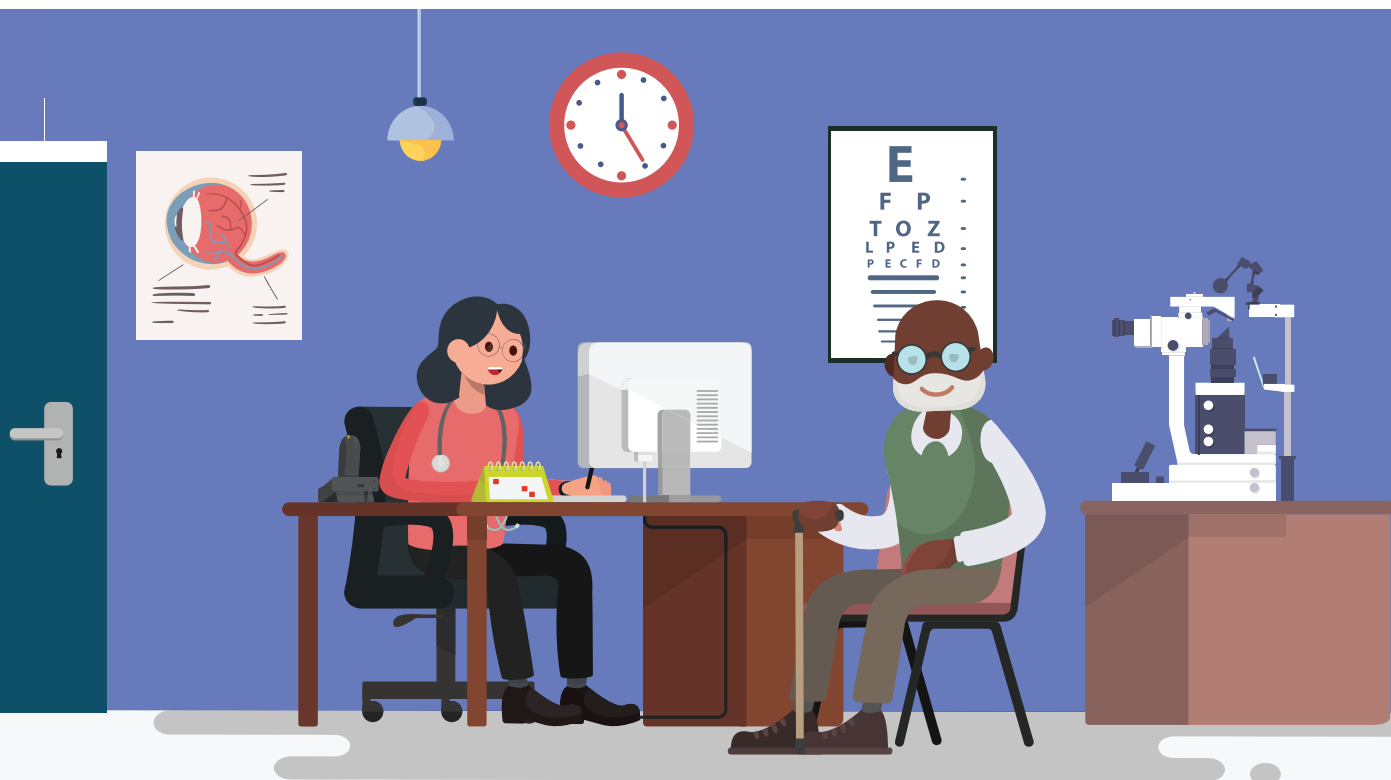
**PRÈS DE CHEZ VOUS**

**AUCUN COÛT POUR  
LE PATIENT**

- § La DMLA\*
- § Le glaucome
- § La cataracte

Tous sont des pathologies oculaires qui se développent principalement avec l'âge.

\*Dégénérescence Maculaire Liée à l'Âge



**VOUS AVEZ PLUS DE 70 ANS ?**

**VOUS N'AVEZ PAS VU D'OPHTALMOLOGISTE DEPUIS AU MOINS 3 ANS ?**

(moins d'un an si vous êtes atteint(e) d'un diabète)

**À PARTIR DE 70 ANS, IL EST IMPORTANT D'AVOIR UN SUIVI RÉGULIER SUR LE PLAN OPHTALMOLOGIQUE.**

Poser un diagnostic précoce permet d'améliorer de manière significative la prise en charge de ces pathologies.

**L'ASSOCIATION D'APPUI AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ ORGANISE AVEC DES OPHTALMOLOGISTES ET DES ORTHOPTISTES DE VOTRE DÉPARTEMENT, LE DÉPISTAGE MOBILE DES PATHOLOGIES OCULAIRES LIÉES À L'ÂGE.**

**COMMENT SE DÉROULE LE DÉPISTAGE ?**

1. Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant ou en appelant l'association au **03 26 82 88 85**

2. L'équipe de coordination de l'association créée, avec votre accord, votre dossier de santé et habilite

- § votre médecin généraliste,
- § un(e) orthoptiste,
- § et un(e) ophtalmologiste.

3. Les clichés réalisés par l'orthoptiste sont interprétés à distance par l'ophtalmologiste via une plateforme informatique sécurisée.